

E.H.P.A.D. François Mitterrand

Maison de Retraite Publique médicalisée
1, avenue de la République
Boîte Postale 68
03800 GANNAT



Evaluation Interne 2022 et Plan d'Action



04.70.90.62.00



04.70.90.25.55



christele.legac@ehpad-gannat.fr

L'établissement comporte 215 lits d'hébergement dont 27 réservés à des personnes atteintes de la Maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, et 12 dans une unité pour personnes ayant surtout besoin d'un accompagnement de type social. A cette capacité s'ajoutent 10 lits d'hébergement temporaire et 10 places d'accueil de jour.

Au 31 décembre 2022, la moyenne d'âge des résidents était de 85 ans avec une durée moyenne de séjour de 10 mois et 22 jours.

Le niveau de dépendance de l'établissement correspondait pour 2021, à un GIR Moyen Pondéré de 752.37, sachant que le dernier validé par les tutelles était de 746.98 en 2014.

I. CONVENTION TRIPARTITE / PROJET D'ETABLISSEMENT.

La convention tripartite 2008-2013 a fait l'objet d'un avenant la prolongeant jusqu'au 31 mai 2014. La date du CPOM est fixé à 2023.

Le projet d'établissement a été revu et rédigé sur la période 2022 – 2026.

II. DEROULEMENT DE L'EVALUATION INTERNE

La démarche d'évaluation interne s'inscrit dans le cadre des obligations de tout établissement médico-social. Elle précède et prépare l'évaluation externe dont les résultats conditionnent désormais le renouvellement de l'autorisation.

L'évaluation interne constitue une démarche d'amélioration continue de la qualité qui permet de développer un état d'esprit tourné vers le collectif et de mettre en œuvre une participation de tous.

Le référentiel utilisé a été celui exigé par l'HAS dans le cadre de l'évaluation externe avec le logiciel SYLAE.

III. COLLECTE DES INFORMATIONS

La collecte des informations a eu lieu par groupe de travail en fonction des thématiques. Un volet a été réservé aux représentants du CVS et aux résidents. Les questions ont parfois été jugées « complexes ».

IV. RESULTATS DE L'EVALUATION INTERNE

Les résultats ont été présentés oralement à tout l'établissement. Les résultats sont inscrits dans le logiciel « gestion documentaire » et donc lisible par tous.

CHAPITRE 1 : ACCOMPAGNE TRACEUR

BIENTRAITANCE ET ETHIQUE

OBJECTIF 1.1 : LA PERSONNE ACCOMPAGNEE S'EXPRIME SUR LA BIEN TRAITANCE

Critère 1.1.1. La personne accompagnée exprime sa perception de la bientraitance.

EE : la personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la bientraitance

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression au quotidien

- 4. Tout à fait satisfaisant

DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

OBJECTIF 1.2 : LA PERSONNE ACCOMPAGNEE EST INFORMEE DE SES DROITS DE FACON CLAIRE ET ADAPTEE. SA COMPREHENSION EST RECHERCHEE ET FAVORISEE.

Critère 1.2.1 La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.

EE : La personne et son entourage sont informés du rôle des différents professionnels et autres intervenants qui l'accompagnent.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : La personne accompagnée peut identifier les professionnels et autres intervenants.

- 4. Tout à fait satisfaisant

Commentaires (axes forts, axes de progrès) :

- Peu de connaissance des personnes travaillant dans les bureaux, mais ne se sent pas concernée.
- Il manque un badge sur les blouses, mais au bout d'un moment on connaît les agents.

Critère 1.2.2. La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.

EE : La personne accompagnée reçoit toutes les informations sur ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service

- Non concerné

EE : La personne accompagnée a reçu les documents et explications associés.

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : La personne accompagnée a la possibilité de poser toutes les questions facilitant sa compréhension

- 4. Tout à fait satisfaisant

Critère 1.2.3. La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches.

EE : La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : La personne accompagnée est informée du rôle de la personne de confiance

- 4. Tout à fait satisfaisant

Critère 1.2.4. La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement

- 1. Pas du tout satisfaisant

EE : La personne accompagnée est informée des modalités d'accès à son dossier

- 1. Pas du tout satisfaisant

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Il y a un besoin d'être informée sur l'accès aux documents
- Besoin de formation des IDE et des agents sur les droits des résidents à l'information

Critère 1.2.5 La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.

EE : La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent en cas de besoin pour être orientée dans l'exercice de ses droits individuels.

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans sa démarche

- 4. Tout à fait satisfaisant

OBJECTIF 1.3 LA PERSONNE ACCOMPAGNEE EST ASSOCIEE A LA REVISION DES REGLES DE VIE COLLECTIVE OU DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE.

Critère 1.3.1. La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.

EE : La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : La personne accompagnée est associée à la révision des outils favorisant leur compréhension.

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- CR de réunion avec la présence systématique des résidents
- Une attention est portée pour que les résidents soient systématiquement représentés
- Mme la présidente du CA participe autant que faire se peut aux séances du CVS.

EE : Entretien avec les membres du Conseil de la Vie Sociale

- 3. Plutôt satisfaisant

Elément de preuve consulté :

- Compte rendu de réunion avec la présence systématique des résidents
- Une attention est portée pour que les résidents soient systématiquement représentés
- Mme La Présidente du Conseil d'Administration participe autant que faire se peut, aux séances du CVS.

OBJECTIF 1.4 LA PERSONNE BENEFICIE D'UN CADRE DE VIE OU D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTE ET RESPECTUEUX DE SES DROITS FONDAMENTAUX.

Critère 1.4.1. La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte.

- Non concerné

EE : Les choix de la personne accompagnée sont pris en compte

- 4. Tout à fait satisfaisant

Critère 1.4.2. La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser.

EE : La personne accompagnée dispose d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux

- Optimisé

EE : La personne accompagnée est encouragée à personnaliser son espace de vie.

- Optimisé

EXPRESSION ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE
--

OBJECTIF 1.5 : LA PERSONNE ACCOMPAGNEE EST ACTRICE DES INSTANCES COLLECTIVES OU DE TOUTES AUTRES FORMES DE PARTICIPATION. SA PARTICIPATION EFFECTIVE EST FAVORISEE.

Critère 1.5.1 La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toute autres formes de participation

EE : La personne accompagnée est impliquée dans les instances collectives, ou à toutes autres formes de participation

- Non concerné

EE : La personne accompagnée connaît ses représentants et peut les solliciter.

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Commentaire (axes forts, axes de progrès)

- L'information concernant les représentants des usagers est insuffisante. Il conviendrait de travailler avec l'animation pour expliquer régulièrement la procédure du CVS. Bien qu'il y ait des photos des représentants au CVS, les résidents semblent ne pas les connaître, donc ne sollicite pas leur service.

EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa satisfaction.

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Commentaire (axes forts, axes de progrès)

- En dehors de l'enquête de satisfaction, il serait important d'avoir des instants d'échange sur la qualité du service dans l'EHPAD.

EE : entretien avec les membres du Conseil de la Vie Sociale

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Compte rendus de réunions

Critère 1.5.2 La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation

EE : La personne accompagnée a connaissance des réponses apportées aux questions qu'elle a posée dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation

- Non concerné

EE : La personne accompagnée a accès au relevé des échanges

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Entretien avec les membres du Conseil de la Vie Sociale

- 4. Tout à fait satisfaisant

Elément de preuve consulté :

- PV rédigé et remis aux représentants des résidents

OBJECTIF 1.6. L'EXPRESSION DE LA PERSONNE EST RECUEILLIE TOUT AU LONG DE SON ACCOMPAGNEMENT.

Critère 1.6.1. La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte ;

EE : La personne accompagnée est soutenue dans son expression.

- Optimisé

EE : La personne accompagnée partage son expérience.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Ses préférences sont prises en compte

- Optimisé

OBJECTIF 1.7 : LA PERSONNE ACCOMPAGNEE EXPRIME SON CHOIX DE MANIERE ECLAIREE.

Critère 1.7.1. La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés.

EE : La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé.

- Optimisé

EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées nécessaires à sa compréhension.

- Optimisé

OBJECTIF 1.8. : LA PERSONNE ACCOMPAGNEE PARTICIPE A LA VIE SOCIALE.

Critère 1.8.1. La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service.

EE : La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux existants dans et hors l'établissement ou le service

- Optimisé

EE : La personne accompagnée a la possibilité de créer de nouveaux liens sociaux dans et hors l'établissement ou le service

- Optimisé

Critère 1.8.2. La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.

EE : La personne accompagnée est encouragée à s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire

- Optimisé

EE : Sa participation est facilitée grâce à un accompagnement adapté.

- Optimisé

EE : La personne accompagnée reçoit des informations lui permettant de faire des choix de participation à la vie sociale et culturelle du territoire.

- Optimisé

OBJECTIF 1.9. LA PERSONNE ACCOMPAGNEE EXERCE SA CITOYENNETE ET/OU BENEFICIE D'UNE EDUCATION A LA CITOYENNETE.

Critère 1.9.1. La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.

EE. La personne est accompagnée dans sa participation à la vie citoyenne au regard de ses besoins et souhaits

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : La personne accompagnée bénéficie des informations utiles à l'exercice de la vie citoyenne

- 3. Plutôt satisfaisant

CONSTRUCTION ET PERSONNALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIF 1.10 : LA PERSONNE EST ACTRICE DE LA PERSONNALISATION DE SON PROJET D'ACCOMPAGNEMENT.

Critère 1.10.1. La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement

EE : La personne est sollicitée pour exprimer ses attentes sur son projet d'accompagnement

- Optimisé

Critère 1.10.2. La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, Co construisent le projet d'accompagnement

EE : La personne et les professionnels en équipe, élaborent conjointement le projet d'accompagnement

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'entourage est associé, selon les souhaits de la personne, à la co construction de son projet d'accompagnement.

- 4. Tout à fait satisfaisant

OBJECTIF 1.11 : L'ENTOURAGE EST ASSOCIE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE

Critère 1.11.1 La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement

EE : La personne décide de la place de son entourage dans son accompagnement

- 2. Plutôt pas satisfaisant

EE : Le choix fait par la personne accompagnée, sur la place donnée à son entourage est respecté.

- 3. Plutôt satisfaisant

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Les projets ne sont pas suffisamment partagés avec les familles.

ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE

OBJECTIF 1.12 : LA PERSONNE BENEFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT SON AUTONOMIE

Critère 1.12.1 La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.

EE : La personne accompagnée exprime ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser son autonomie.

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : La personne accompagnée est régulièrement sollicitée pour exprimer ses attentes en vue de préserver son autonomie

- 4. Tout à fait satisfaisant

OBJECTIF 1.13 : LA PERSONNE EST ACCOMPAGNEE POUR ACCEDER OU SE MAINTENIR DANS SON LOGEMENT OU SON HEBERGEMENT

Critère 1.13.1 La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement

EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement

- Optimisé

EE : Les attentes formulées par la personne accompagnée sont prises en compte

- Optimisé

Critère 1.13.2. La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement

EE : La personne accompagnée est informée ou conseillée dans ses démarches relatives à son logement ou hébergement

- Non concerné

EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans ses démarches d'accès ou de maintien dans son logement/hébergement.

- Non concerné

ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE

OBJECTIF 1.14 LA PERSONNE BENEFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE PREVENTION ET D'EDUCATION A LA SANTE

Critère 1.14.1 La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.

EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de prévention en santé.

- Optimisé

EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière d'éducation à la santé

- Optimisé

OBJECTIF 1.15 : LA PERSONNE EST ACTRICE DE SES CHOIX SUR SON ACCOMPAGNEMENT EN SANTE, LA STRATEGIE THERAPEUTIQUE ET LES SOINS QUI LUI SONT PROPOSES

Critère 1.15.1 La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.

EE : La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés

- Optimisé

EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de ses soins.

- 4. Tout à fait satisfaisant

Critère 1.15.2 La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.

EE : La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange lui permettant de poser toutes les questions autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique qui lui est proposée.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : La personne bénéficie du soutien nécessaire pour devenir actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, les soins qui lui sont proposés et sa stratégie thérapeutique.

- Optimisé

Critère 1.15.3. La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins.

EE : La personne bénéficie d'un accompagnement en cas de refus de soins.

- Non concerné

EE : La personne confirme que l'accompagnement proposé est adapté à son refus de soins

- Non concerné

Critère 1.15.4 : La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité.

EE : La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux.

- Optimisé

EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de son traitement.

- 1. Pas du tout satisfaisant

EE : L'adhésion de la personne accompagnée est systématiquement recherchée.

- 3. Plutôt satisfaisant

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Revoir l'information délivrée par les professionnels (formation, projet d'établissement, réunion pluridisciplinaire...)

OBJECTIF : 1.16 : LA PERSONNE ACCOMPAGNEE BENEFICE D'UNE PRISE EN CHARGE DE SES DOULEURS.

Critère 1.16.1 La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement

EE : La personne exprime ses douleurs tout au long de son accompagnement

- Optimisé

EE : La personne accompagnée estime que ses douleurs sont prises en compte

- Optimisé

CONTINUE ET FLUIDITE DES PARCOURS

OBJECTIF 1.17 : LA PERSONNE BENEFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT LA CONTINUE ET LA FLUIDITE DE SON PARCOURS

Critère 1.17.1 : La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.

EE : La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.

- Non concerné

CHAPITRE 2 : TRACEUR CIBLE

BIENTRAITANCE ET ETHIQUE

OBJECTIF 2.1. LES PROFESSIONNELS CONTRIBUENT AUX QUESTIONNEMENT ETHIQUES

Critère 2.1.1. Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.

EE : Les professionnels identifient les questionnements éthiques à partir de situations vécues dans l'accompagnement de la personne.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels partagent en équipe les questionnements éthiques identifiés.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Psychologue et cadre de santé disposent DU Ethique
- CR réunions

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

Réflexion éthique lors des transmissions : analyse bénéfiques/risques :

- Respect du cycle de sommeil et choix des protections
- Analyse du refus de soins
- Questionnements fin de vie et soins de confort
- Gestion des paradoxes (liberté de fumer, animal de compagnie)
- Respect des libertés fondamentales d'aller et venir, droit à la déambulation avec emprunte du risque
- Dimension vie et affective avec vigilance sur les formes de vulnérabilité
- Séances de groupe d'analyse de la pratique avec un intervenant extérieur.

Points de progrès :

- Ré impulser le comité éthique au sein de l'établissement, voire inter-établissement

Critère 2.1.2. : Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.

EE : Les professionnels associent la personne et son entourage aux réflexions éthiques liées à son accompagnement.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels profitent de ces moments de partage pour réinterroger leurs pratiques.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Café discussion des résidents
- Référents AS nommés

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Point de progrès :

- Réinvestir le rôle et les missions des référents « projets personnalisés » comme interlocuteurs privilégiés des résidents et des familles
- Prévoir un représentant des familles membre du comité d'éthique qui va être réimpulsé

A solliciter :

- Cafés éthique et Cinématique organisés par l'Espace de Réflexion Ethique Auvergne Rhône Alpes du CH de Clermont Ferrand, proposent des interventions sur les établissements.

Afin d'optimiser la communication entre le service d'animation et les familles, organiser des séances d'animation collectives (temps festifs avec les familles)

Proposer d'investir les familles pour animations en « duo » (création et lecture d'un album photos de famille etc...)

Remettre en place les sessions d'information à destination des familles (maladie d'Alzheimer, comprendre l'opposition au soin, entrer en relation avec son proche).

Critère 2.1.3. Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- DU Ethique psychologue et cadre de santé
- Echanges pluridisciplinaires en faveur du questionnement éthique

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Développer le questionnement éthique via la participation de professionnels aux instances éthiques inter-établissements

Critère 2.1.4. L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.

EE : L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires)

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS participe à des instances de réflexion éthiques sur son territoire.

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Projet d'établissement
- CR réunions

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- Le questionnement éthique est favorisé au sein de l'établissement, lors des transmissions et réunions pluridisciplinaires
- La participation aux instances inter-établissements pourrait être mises en place.

DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

OBJECTIF 2.2. LES PROFESSIONNELS FAVORISENT L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX ET DES LIBERTES INDIVIDUELLES DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE.

Critère 2.2.1. Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée

EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans / dehors) dans les limites du cadre d'intervention.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Prescriptions « contentions physiques »
- Annexes contrat de séjour
- Recherche de consentement éclairé à l'admission
- Annexe sur la liberté d'aller et venir

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Mettre en place une réévaluation pluridisciplinaire par 24 h des contentions physiques (à intégrer aux plans de soins)

Critère 2.2.2 Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée

EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Charte des droits et libertés de la personne âgée

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Plan de formation « droit à la santé des usagers » - Formation dispensée par la directrice.
- Formations internes par la psychologue

Critère 2.2.3. Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée

EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Charte des droits et libertés affichée.

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Respect des bonnes pratiques (frapper à la porte avant d'entrer, porte fermée pendant les soins, absence de tutoiement, emploi du temps discuté et validé en projet personnalisé). La formation Humanitude a permis d'ancrer les bonnes pratiques en faveur du respect de la dignité et de l'intégrité.

Critère 2.2.4 : Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.

EE. Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques

- 3. Plutôt satisfaisant

EE. Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Projet d'établissement
- Service d'Aumônerie

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Points forts :

- Passage de l'aumônier proposé au résident/famille lors des accompagnements de fin de vie.

Axes de progrès :

- Remettre en place les offices hebdomadaires au sein de l'établissement
- Diffuser sur la GED Ageval le document relatif au respect du culte et l'adaptation des soins dans chaque religion

Critère 2.2.5 Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée

EE. Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE. Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image

- 4. Tout à fait satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Droit à l'image annexé au contrat de séjour

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Droit à l'image annexé au contrat de séjour

Critère 2.2.6. L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.

EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Charte des droits et libertés
- Projet d'établissement
- Règlement de fonctionnement

Critère 2.2.7. L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée

EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Règlement intérieur des salariés
- Charte de bienveillance, mentionnant les règles de confidentialité
- Plan de formation
- Dossier informatisé de l'utilisateur

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- RGPD en cours de déploiement

EXPRESSION ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

OBJECTIF 2.3. LES PROFESSIONNELS FAVORISENT LA PARTICIPATION SOCIALE DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

Critère 2.3.1. Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée

EE. Les professionnels favorisent la préservation des relations sociales et affectives de la personne accompagnée

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels favorisent le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée

- 3. Plutôt satisfaisant

Elément de preuve consultés

- Projet d'établissement

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Locaux et espaces de vie propices aux relations sociales
- Les familles peuvent être sollicitées lors d'activités de leur proche

Axe de progrès :

- Proposer aux résidents, en particulier les personnes atteintes de SPCD, d'aménager davantage leur espace privatif (comme à la maison : balai, balayette, bloc-notes, vaisselle de la maison etc...)
- Etendre les cafés de discussion déjà mis en place par le service animation sur des thématiques « cohabiter ensemble » (intégrant une visée thérapeutique).

Critère 2.3.2 Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.

EE : les professionnels identifient les besoins d'aide ou d'accompagnement de la personne, pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE. Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée dans leurs démarches

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Projet d'établissement

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Développer partenariats avec assistantes sociales de secteur

CO CONSTRUCTION ET PERSONNALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIF : 2.4 LES PROFESSIONNELS ADAPTENT AVEC LA PERSONNE SON PROJET D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES RISQUES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTÉE

Critère 2.4.1 : Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée.

EE : Les professionnels évaluent le risque de fugue ou de disparition pour la personne accompagnée

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Procédure d'admission
- Recueil de données à l'admission
- Document 2002-02 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour)
- DIPC et ses annexes
- Traçabilité Titan
- PROCESSUS PAP

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- Processus d'admission

Axes forts : coordination et préparation de l'admission :

- Visite d'établissement au préalable (en général, si la personne n'est pas hospitalisée)
- Recueil du consentement préalable (indication via trajectoire)
- Avis pluridisciplinaire en amont (direction, cadre, médecin, psychologue si préconisation en unité de vie protégée)

- Dans les jours précédant l'admission les documents issus de la loi 2002-02 sont remis et expliqués par la secrétaire du bureau des entrées, réception du dossier médical avec prise en compte des besoins en soin en matériels, ordonnances
- En accueil de jour, une rencontre est organisée, avec la famille et le bénéficiaire
- En fonction des possibilités, la personnalisation de la chambre est effectuée en amont
- Le jour de l'entrée : accueil personnalisé, les professionnels se présentent progressivement
- Chevalet de bienvenue dans la chambre, affiche dans le service de l'arrivée, nom sur la porte
- Recueil des données effectué le jour de l'entrée
- Dans les jours qui suivent : réajustements en fonction des observations, toilette évaluative menée par ergothérapeute
- Accompagnements à l'autonomie dans les gestes par l'ergothérapeute (douche, habillage, etc...)

Axes de progrès :

- La commission d'admission n'est plus en place
- Procédure d'admission à actualiser
- Evaluer les risques somatiques (bucco-dentaire, ophtalmologie, audition)
- Optimiser le recueil de données sur Titan et systématiser le bilan gériatrique standard (test Get up and go, évaluation de la douleur, etc)

Critère 2.4.2. : Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.

EE : Les professionnels évaluent les risques liés aux addictions et conduites à risques pour la personne accompagnée.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Réflexions pluridisciplinaires dans les situations à risque

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- Réflexions pluridisciplinaires dans les situations à risque

Critère 2.4.3. Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.

EE : Les professionnels évaluent les risques de chutes de la personne accompagnée.

- 2. Plutôt pas satisfaisant

EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Fiches de déclaration de chute réalisées sur Titan

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Evaluations et ajustements sur la base d'observations (chaussage, aides à la marche et à la mobilisation), dans une visée de respect de maintien des capacités préservées
- Activités en faveur du maintien autonomie (gym douce, vélo, cuisine éducative pour entretien des praxies, ateliers équilibre)

Axe de progrès :

- Il conviendrait d'évaluer le risque de chute, dès la phase d'admission
- Développer les activités équilibre, distincts des séances de gym douce
- Formaliser le suivi post chutes à 72 heures.

Critère 2.4.4. Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.

EE : Les professionnels évaluent les risques de dénutrition, de malnutrition et/ou de troubles de la déglutition pour la personne accompagnée.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Pesées mensuelles, voire davantage si risque identifié
- Bilans dénutrition sur prescription, mise en place de régimes alimentaires en coordination avec la diététicienne
- Fiches de suivi alimentaires
- Traçabilité Titan.

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Présence d'une diététicienne au sein de l'établissement
- Suivi et conduites à tenir opérationnelles chez les résidents à risque
- Lors des admissions, si un risque de dénutrition est identifié, un bilan est réalisé par la diététicienne, réalisation des MNA sur Titan
- Compléments alimentaires d'origine naturels privilégiés dès que possible
- Professionnels de restauration formés « plaisir à table »

Axes de progrès :

- Elaborer la procédure nutrition/dénutrition/troubles de la déglutition
- Mettre en place une réflexion sur l'adaptation des menus (développer manger main, type de menu avec prise en compte des troubles gnosiques, environnement : matériel ergonomique, contraste des assiettes etc)
- Période de jeûne : sensibiliser les équipes de nuit : collation de nuit, rituel tisane etc...
- Poursuivre les ateliers flash (journée de lutte contre la dénutrition etc...) semaine du goût
- Optimiser la prévention et PEC bucco-dentaire

Critère 2.4.5. Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.

EE : Les professionnels évaluent les risques liés à la sexualité pour la personne accompagnée

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Traçabilité dossier du résident

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Observations abordées en transmission. Mise en place de stratégies opérationnelles (changement de chambre, vigilance renforcée)
- Entretiens avec les familles et la psychologue si vulnérabilité repérée.

Critère 2.4.6. Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.

EE : Les professionnels évaluent les risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse pour la personne accompagnée.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Traçabilité dossier du résident

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Observations abordées en transmission
- Mise en place de stratégies opérationnelles (changement de chambre, vigilance renforcée)
- Entretiens avec les familles et la psychologue si vulnérabilité repérée.

Critère 2.4.7. Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.

EE. Les professionnels évaluent les risques de radicalisation et/ou de prosélytisme pour la personne accompagnée

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE. Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Référentes laïcité nommées

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- LDG Opérationnelles

ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE

OBJECTIF 2.5 : LES PROFESSIONNELS ADAPTENT LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT POUR FAVORISER L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE

Critère 2.5.3. Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences)

EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne par la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences)

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Plan de formation
- ASG formés

- Services dédiés : UVP et PASA, AJ
- Recueil des données à l'admission, PAP

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Secteurs dédiés propices à la stimulation cognitive, psychosociale avec des équipes formées
- Activités proposées (équilibre avec ergothérapeute, séances individuelles avec la psychologue etc)
- Projet d'animation dans ces secteurs orientés sur le maintien des gestes de la vie quotidienne (ateliers cuisine, débarrassage de la table etc...)

Axes de progrès :

- Mettre en place les NPI-ES et MMS par la psychologue en coordination avec équipe pluridisciplinaire (UVP et PASA)
- Objectiver l'évaluation des capacités préservées (de lecture, praxies etc...) / avec guides support en fonction des publics et des secteurs

ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE

OBJECTIF 2.6 : LES PROFESSIONNELS ADAPTENT LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT EN SANTE MENTALE DE LA PERSONNE

Critère 2.6.1 : Les professionnels repèrent et/ou évaluent et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.

EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces besoins d'accompagnement

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Partenariat avec le secteur Psychiatrie du CH Vichy, UCC de Vichy, UCC du CHU de Clermont Ferrand, les CMP
- Procédures risque suicidaire et évaluation crise suicidaire en EHPAD – Procédure Suicide et mort violente
- Evaluations (échelle de dépression GED, RSD, PRESeNS)
- Formation des professionnels

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts

- Approches non-médicamenteuses favorisées
- Locaux dédiés UVP et PASA
- Santé mentale : outils d'évaluation déterminés par la psychologue à partir des observations émises par les professionnels, coordination médecin co avec une IDE de secteur du CH de Vichy, qui se rend sur l'EHPAD.

Points de progrès :

- FC des professionnels aux spécificités PHV, partage d'expériences avec ces établissements PHV (équipes socio-éducatives)
- Homogénéiser les services en regard des troubles et pathologies
- Optimiser l'accès aux soins en cas d'urgence psychiatrique.

Critère 2.6.2. Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.

EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels réévaluent le projet d'accompagnement en santé mentale au regard de l'évolution des besoins de la personne

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- PAP

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- PAP

Critère 2.6.3. Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne

EE : Les professionnels alertent les personnes ressources lorsqu'ils repèrent un besoin d'accompagnement en santé mentale

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Partenariats gérontopsychiatrie, équipes mobiles

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts

- Partenariats sanitaires

OBJECTIF 2.7 : LES PROFESSIONNELS ADAPTENT LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE ET DU DEUIL DE LA PERSONNE

Critère 2.7.1. Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées, selon des modalités adaptées.

EE : Les professionnels recueillent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées.

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour recueillir ses volontés.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels assurent la traçabilité des volontés dans le dossier de la personne accompagnée.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Formulaire directives anticipées
- Formulaire personne de confiance
- Projet d'établissement
- Annexes contrat de séjour

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Points forts :

- L'établissement met en œuvre une communication adaptée sur la désignation de personne de confiance
- La personne de confiance est nommée lors des admissions
- Le recueil de données mentionne une information sur DA et la personne de confiance
- L'équipe PASS explique l'intérêt et recueille si possible les directives

Axes de progrès :

- Recueillir et formaliser les dernières volontés du résident, s'il souhaite les exprimer
- Prévoir les prescriptions anticipées de prise en charge de la douleur, agitation, anxiété avec les médecins traitants

Critère 2.7.2 : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne, dans le respect des volontés exprimées.

EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels s'assurent du respect des volontés exprimées par la personne accompagnée

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Une infirmière dispose d'un DU Soins Palliatifs, et dispose d'un temps de travail dédié au « relationnel » avec les résidents, notamment sur soutien moral lors des accompagnements de fin de vie.

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Points forts :

- Le groupe Pôle d'Accompagnement de Soins et de Soutien vient d'être ré impulsé (mis en sommeil suite COVID) : vise à soutenir les résidents, sa famille, et l'équipe soignante, apporter des techniques de soins de confort
- Soins de confort mis en place (mallette Snoezelen, soins de bouche, massages à l'huile de soin etc...)
- Réflexion pluridisciplinaire sur la nécessité ou non de maintenir les mobilisations, la nutrition

Points de progrès :

- Développer les prescriptions anticipées et la SPCD
- Remettre en place le dispositif d'évaluation des soins palliatifs, en lien avec le groupe PASS.

Critère 2.7.3 : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne

EE : Les professionnels repèrent les situations de deuil vécu par la personne accompagnée

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne

- 4. Tout à fait satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Une infirmière dispose d'un DU Soins Palliatifs, et dispose d'un temps de travail dédié au « relationnel » avec les résidents, notamment sur soutien moral et psychologique lors des accompagnements de fin de vie.

Commentaires (axes forts axes de progrès)

- Idem précédemment

Critère 2.7.4. Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne

EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Personnes ressources mobilisables (psychologue, infirmière dédiée aux soins relationnels)

CONTINUE ET FLUIDITE DES PARCOURS
--

OBJECTIF 2.8 : LES PROFESSIONNELS FAVORISENT LA CONTINUTE DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ESSMS

Critère 2.8.1. Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.

EE : Les professionnels savent repérer les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels alertent la personne accompagnée et son entourage des risques engendrés

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Outils de repérage et procédures (évaluation du risque suicidaire etc...)

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Solliciter auprès de la psychogériatrie les hospitalisations de journée

Critère 2.8.2. Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne

EE : Les professionnels connaissent la conduite à tenir face aux interruptions et aux ruptures d'accompagnement de la personne

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels adaptent le suivi lors des interruptions d'accompagnement

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels proposent des alternatives en cas de rupture d'accompagnement

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Partenariats sanitaires

Critère 2.8.3. Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.

EE : les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.

- 3. Plutôt satisfaisant

Elément de preuve consultés :

- Plan de formation
- Actions de sensibilisation

OBJECTIF 2.9 LES PROFESSIONNELS FACILITENT LA FLUIDITE DU PARCOURS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE, EN COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES

Critère 2.9.1. Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.

EE : Les professionnels connaissent les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels se coordonnent avec eux.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels partagent avec eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Partenaires CCAS, Communauté de commune, associations

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axe fort

- Le projet d'animation 2022, a été réalisé sur un recueil des souhaits préalable des résidents. Les demandes étaient axées sur un besoin de sorties et d'ouverture sur l'extérieur.
- Le projet d'animation est résolument tourné vers l'extérieur « cette année, on prend l'air » ...

Critère 2.9.2 Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.

EE : Les professionnels connaissent les alternatives pour assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels informent la personne accompagnée et son entourage des alternatives possibles

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Viatrajectoire

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- L'établissement permet de répondre aux alternatives de parcours : AJ, EHPAD classique, Unités de vie protégées

Axes de progrès :

- Renforcer le partenariat avec les assistantes sociales du secteur

Critère 2.9.3. Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage

EE : les professionnels transmettent les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement en amont ou au plus tard, au moment du transfert de la personne ou de la prise de relais.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils de transmission de l'information adaptés à la situation

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Dossier de liaison urgence opérationnel
- Partenariats avec les acteurs sanitaires

OBJECTIF 2.10 : LES PROFESSIONNELS PARTAGENT ENTRE EUX LES INFORMATIONS NECESSAIRES A LA CONTINUTE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE

Critère 2.10.1. Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne

EE : Les professionnels ont accès aux informations nécessaires à l'accompagnement de la personne

- 2. Plutôt pas satisfaisant

EE : Les professionnels partagent entre eux ces informations dans des temps dédiés.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Comptes rendus de réunions
- Procédures et conduites à tenir
- Logiciel Titan

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Sensibiliser les équipes à la prise de connaissance des procédures et conduites à tenir sur le logiciel AGEVAL.

Critère 2.10.2. Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.

EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels appliquent ces règles.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Utilisation des identifiants et mots de passe
- Modalités d'accès aux dossiers de l'utilisateur

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Elaborer la procédure d'accès au dossier de l'utilisateur
- Poursuivre l'élaboration du RGPD.

CHAPITRE 3 : AUDIT SYSTEM

BIENTRAITANCE ET ETHIQUE

OBJECTIF 3.1 : L'ESSMS DEFINIT ET DEPLOIE SA STRATEGIE EN MATIERE DE BIENTRAITANCE

Critère 3.1.1 L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs

EE : L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS partage une définition commune de la bientraitance avec l'ensemble des acteurs (personnes accompagnées, professionnels, partenaires)

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS questionne régulièrement sa stratégie en matière de bientraitance

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Projet d'établissement actualisé
- Livret d'accueil
- Règlement de fonctionnement
- Charte de bientraitance affichée
- Plan de formation

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- L'établissement est inscrit dans une démarche de bientraitance et de réflexion sur les bonnes pratiques (politique de formation, formations internes bientraitance menées par la psychologue)

Axes de progrès :

- Elaborer une procédure bientraitance

Critère 3.1.2. L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés.

EE : L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance.

- 3. Plutôt satisfaisant.

EE : L'ESSMS associe l'ensemble des acteurs au déploiement de cette démarche

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant son déploiement.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Plan de formation
- Emargements formations internes

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- L'établissement est pleinement inscrit dans une démarche de bientraitance et de réflexion sur les bonnes pratiques (politique de formation, formations internes, bientraitance menée par la psychologue)
- Les professionnels sont par ailleurs sensibilisés via l'expérimentation avec simulateur de vieillissement.

Axes de progrès :

- Actualiser et communiquer sur la charte de bientraitance à annexer au contrat de travail des nouveaux salariés et la remettre aux stagiaires, à afficher dans les services, à intégrer dans le logiciel de gestion documentaire

Critère 3.1.3 : L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole...)

EE : L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole...)

- Optimisé

Eléments de preuve consultés :

- Actions de formation en interne, en complément du plan de formation
- Simulateur de vieillissement
- Séances d'analyse de pratiques professionnelles
- Charte managériale

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axe de progrès :

- Optimiser l'implication de l'encadrement dans la politique de bientraitance et des bonnes pratiques (ex : via la charte managériale).

EE : Entretien avec les membres du Conseil de la Vie sociale

- 3. Plutôt satisfaisant

Elément de preuve consulté :

- Guide de la bientraitance

Critère 3.1.4 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Plan de formation
- Actions de sensibilisation en interne

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Professionnels formés en interne par la psychologue à la bientraitance
- Sensibilisations à l'aide d'un simulateur de vieillissement

OBJECTIF 3.2 L'ESSMS VEILLE A CE QUE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE DISPOSE D'UN CADRE DE VIE ADAPTE ET RESPECTUEUX DE SES DROITS FONDAMENTAUX

Critère 3.2.2 L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées

EE : L'ESSMS organise ses espaces de vie pour apporter un cadre de vie respectueux de l'intimité, de l'intégrité et de la dignité aux personnes accompagnées

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS s'assure de la bonne utilisation de ces espaces

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Etablissement inscrit dans un cadre de vie adapté : 7 unités classiques, et 3 unités protégées
- Espaces et aménagements propices à un cadre de vie adaptée (chambres individuelles avec SDB uniquement), espaces lumineux et sécurisés, nouveau bâtiment équipé de petits salons.

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Points forts :

- Espaces et aménagements globalement propices à un cadre de vie adaptée (chambres individuelles avec SDB principalement), espaces lumineux et sécurisés
- Petits salons propices au retrait – apaisement, investis par les familles

Axes de progrès :

- La répartition des résidents par service reste à optimiser, avec explications aux familles (ex : transfert UVP EHPAD Classique)
- Prévoir l'installation de douches dans les chambres non équipées
- Optimiser l'espace dédié aux familles au sein de la salle de restauration
- Rénover le parcours sensoriel
- Revoir la qualité des prestations hôtelières (décoration, mobilier)
- Poursuivre l'optimisation du service à table (présentation des plats, etc...)
- Améliorer le processus de marquage du linge

EE : Entretien avec les membres du Conseil de la Vie Sociale

- 4. Tout à fait satisfaisant

Elément de preuve consulté :

- Respect du droit de vote
- Formation aux droits des résidents par la directrice de l'établissement

EXPRESSION ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE
--

OBJECTIF 3.3 : L'ESSMS FACILITE LA PARTICIPATION SOCIALE DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

Critère 3.3.1. L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être

EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces dédiés à l'apaisement et au bien-être

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS en facilite l'accès et incite à leurs utilisations.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Salons à disposition des résidents et des familles
- Salles d'activités propices à la vie en société et rencontres

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Nombreux espaces de socialisation, petits salons

Axes de progrès :

- Salle de retrait apaisement « Snoezelen » à réinvestir.

OBJECTIF 3.4. L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.

Critère 3.4.1 L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.

EE : L'ESSMS s'engage dans une approche inclusive des accompagnements proposés

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS partage sa stratégie d'accompagnement dans une approche inclusive avec l'ensemble des parties prenantes.

- 3. Plutôt satisfaisant.

Eléments de preuve consultés :

- Etablissement inscrit dans une dimension inclusive, via de nombreux partenariats et échanges avec la ville
- Partenariats opérationnels (CCAS, écoles, etc...)
- Véhicule de l'établissement (minibus)
- Un projet d'animation tourné sur l'extérieur « cette année, on prend l'air »

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Etablissement pleinement inscrit dans le territoire et la vie de la cité.

3.4.2. L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.

EE : L'ESSMS identifie les ressources du territoire et leur capacité à intervenir au bénéfice de l'accompagnement.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS mobilise les partenaires lui permettant d'enrichir son offre d'accompagnement

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Liste des partenaires mobilisables : CCAS, Ecoles et Collèges de Gannat, Association de Folklore : « festival des musiques du monde ».

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Un établissement pleinement inscrit dans la ville de Gannat et ses environs

Critère 3.4.3. L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.

EE : L'ESSMS développe ou s'intègre à des projets communs avec d'autres partenaires du territoire pour renforcer son offre d'accompagnement.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Projet d'établissement
- Recherche de subventions et réponses appels à projets

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Partenariats sanitaires dans le cadre du déploiement de la télémédecine
- Projet PASA inter-EHPAD avec l'EHPAD d'Ebreuil (tenue d'un journal commun avec échanges)

Axes en projet :

- Projet AJ inter-établissements en cours

Critère 3.4.4. L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.

EE : L'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS valorise ses actions d'innovation auprès des autorités.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Télémédecine
- Accès WiFi disponible pour les résidents
- Casque virtuel
- Famileo

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- Approches innovantes favorisées

Critère 3.4.5. L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.

EE : L'ESSMS mène des actions d'information sur ses activités auprès de son environnement et s'inscrit comme lieu-ressource au sein du territoire.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS participe à des événements sur son territoire

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS organise des événements ouverts à son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.

- 3. Plutôt satisfaisant.

Eléments de preuve consultés

- Site internet en 2021, mise à disposition d'une salle dans le cadre des vaccinations COVID de la ville, avec participation de la pharmacie
- Location de salle (médecin du travail, MSA, CGD03)
- Des journées portes ouvertes ont eu lieu (avant période COVID) ainsi des participations au printemps des EHPAD
- Plaquette de présentation de l'établissement

Commentaires (axes forts, axes de progrès) :

Axes forts :

- Des journées portes ouvertes ont eu lieu (avant la période de COVID) ainsi que des participations au printemps des EHPAD
- Plaquettes de présentation de l'établissement

Axes en projet :

- Candidature en cours pour inscription aux Maisons Territoriales (expertise et aide de professionnels de l'EHPAD à destination des aides à domicile et aidants)

ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE

OBJECTIF 3.5 L'ESSMS DEFINIT ET DEPLOIE SA STRATEGIE DE PRESERVATION DE L'AUTONOMIE ET DE PREVENTION DU RISQUE D'ISOLEMENT DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

Critère 3.5.1. L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.

EE : L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés.

- Développement des thérapies non-médicamenteuses : poupée d'empathie, casque virtuel, médiation animale, aromathérapie en cours de développement, hypnose en cours de déploiement (professionnels inscrits en formation), salles Snoezelen, espaces balnéothérapie avec baignoires Hydrason.

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Points forts :

- Les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement sont en place : professionnels formés à l'Humanitude (mise en place des toilettes évaluatives), dispositif de formation en adéquation avec les besoins du public (prévention des troubles du comportement, Alzheimer, Parkinson), dépistage des troubles visuels par un opticien qui se rend sur l'établissement et prochainement audiogrammes.

Points de progrès :

- Mener une réflexion sur le respect des rythmes (ex : limiter les mises en pyjama des résidents à partir de 17 h) / a coordonner avec les équipes de nuit
- Mettre en place EPP : posture et environnement « humanitude »
- Réinvestir les espaces SNOEZELLEN, balnéothérapie (former et investir les professionnels)
- Investir dans un simulateur visuel d'environnement

- Optimiser l'environnement (ex en UVP absence de persil car non reconnu par les résidents atteints de SPCD, contrastes visuels de l'assiette, affichage de type FALC, en gros caractères etc...)
- Optimiser la prévention hygiène bucco-dentaire (projet d'intervention d'un dentiste du CHU de Clermont Ferrand : diagnostic et interventions)
- Poursuivre les investissements en matériel TNM, via l'obtention de financements (d'autres poupées et animaux d'empathie, couvertures lestées, Towertaffel, Motomed, Borne musicale etc...)
- Se former à l'aromathérapie avec le médecin coordonnateur (huiles essentielles sur prescription / utilisation thérapeutique des huiles essentielles)

Critère 3.5.2 : Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.

EE : Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

Evaluation et repérage de la perte d'autonomie :

- Fiches de suivi alimentaire, pesées, bilans médicaux « dénutrition »
- Prescriptions et prises en charge kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Présence d'une diététicienne et partenariats paramédicaux
- Actualisation des plans de soins régulière : observations en cas de perte d'autonomie et réajustements
- Consensus d'information informel, lors de modifications de comportements visant à ajuster les accompagnements de façon objective
- Ateliers variés en faveur du maintien de l'autonomie : gym douce
- Activités en faveur du lien social

Points de progrès :

- Difficultés à réaliser les MMS, mais plutôt orientés sur des consultations mémoire (CEGEV)

- Remettre en place les NPI-ES et Cohen Mansfield en équipe pluridisciplinaire, pour valider les admissions PASA et UVP
- Equilibre à la marche : test Get up and go à réaliser par l'ergothérapeute
- Réinstaurer le groupe « bulle d'accompagnement en faveur des TNM »

Critère 3.5.3. Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Plan de formation

Commentaires (axes fort, axes de progrès)

Axes forts :

- Nombreuses formation en lien avec l'autonomie (thérapies non médicamenteuses etc...)

ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE

OBJECTIF 3.6 : L'ESSMS DEFINIT ET DEPLOIE SA STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE MEDICAMENTEUX

Critère 3.6.1. L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.

EE : L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS communique sur les règles de sécurisation du circuit du médicament.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS évalue régulièrement son circuit du médicament

- 2. Plutôt pas satisfaisant

EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés.

- Pharmacie à usage intérieur
- Une pharmacienne PH avec DU Pharmacie clinique adaptée à la personne âgée et 2 préparatrices
- Organisation du circuit formalisée pour l'étape d'administration
- Validation des ordonnances par la pharmacienne (participation aux visites avec le prescripteur)
- Utilisation de la banque Claude Bernard

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Un circuit du médicament globalement sécurisé, des ressources humaines dédiées formées

Axes de progrès :

- Sécuriser et optimiser la traçabilité d'aide à la prise (IDE / AS)
- Evaluer le circuit (OMEDIT, ANAP)
- Organiser un EPP circuit du médicament
- Formaliser une procédure Circuit du Médicament mentionnant les étapes : transport, lien prescripteur et pharmacie, dispensation, stockage, préparation, distribution, administration et aide à la prise)
- Formaliser les autres procédures relatives au secteur pharmaceutique
- Sensibiliser les professionnels à la déclaration des FEI en matière de circuit du médicament

Critère 3.6.2. Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament

EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels respectent ces règles

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Idem chapitre « circuit du médicament »

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- Idem chapitre précédent

Critère 3.6.3. Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse

EE : Les professionnels connaissent les situations pouvant induire une rupture de la prise en charge médicamenteuse pour les personnes accompagnées

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mettent en place l'organisation et les actions de prévention contre ces risques.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Cf chapitre « circuit du médicament »

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- Idem

Critère 3.6.4. Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont l'iatrogénie.

EE : Les professionnels surveillent les signes de non observance et d'iatrogénie médicamenteuse chez les personnes accompagnées

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels alertent les personnes ressources en cas de risque identifié.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Idem

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- Idem

Critère 3.6.5 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Idem

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- Idem

OBJECTIF 3.7 : L'ESSMS DEFINIT ET DEPLOIE SA STRATEGIE DE PREVENTION ET DE MAITRISE DU RISQUE INFECTIEUX

Critère 3.7.1. L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.

EE : L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS communique sur les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS évalue régulièrement le respect des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- DARI
- Convention CH Vichy
- Procédures et protocoles : thème gestion des soins, maîtrise du risque infectieux
- Local sécurisé DASRI
- Audit RABC réalisé chaque année

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Politique institutionnelle de prévention en matière d'hygiène
- DU hygiéniste
- Gestion des DASRI sécurisée, carnet sanitaire opérationnelle, carnet de maîtrise sanitaire HACCP, blanchisserie dans le respect des règles RABC
- Sensibilisation des professionnels aux règles d'hygiène des mains (à remobiliser)

Axes de progrès :

- DARI à actualiser
- Procédures et protocoles à élaborer / actualiser : réaliser des EPP relatives à l'hygiène (hygiène des locaux, du linge, du service en restauration etc...), sensibiliser les équipes à l'utilisation du lave bassin, investir dans une centrale de dilution.

Critère 3.7.2. Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux

EE : Les professionnels savent identifier les situations nécessitant une gestion spécifique du risque infectieux

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Cf Chapitre Risque infectieux

Commentaires (axes forts, axes de progrès) :

- Idem

Critère 3.7.3. Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Idem

Commentaires (axes forts, axes de progrès) :

- Idem

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 3.8 : L'ESSMS DÉFINIT ET DÉPLOIE UNE POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE SA STRATÉGIE ET DE LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Critère 3.8.1. : L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

EE : L'ESSMS définit sa politique ressources humaines et met en place l'organisation nécessaire pour son déploiement.

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS assure l'information sur la protection du lanceur d'alerte.

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Projet d'établissement
- DUERP
- GPEC opérationnelle (fiche de poste, promotion professionnelle, plan de formation)
- Lignes directrices de gestion
- COPIL, Qualité de vie au travail
- CHSCT (Prochain CSE fin 2022)

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- La direction et le service des ressources humaines, déploient un projet social pertinent
- Formations « prévention de l'épuisement et burn out »
- Politique de promotion professionnelle (formations diplômantes et/ou VAE : AS, IDE, ASG, AAH, Adjoint des cadres)
- Plan de formation en adéquation avec les besoins des professionnels (ex : hypnose, médiation animale, thérapies non-médicamenteuses etc...)

Axes de progrès :

- DUERP à mettre à jour chaque année
- Définir et communiquer sur les modalités « lanceur d'alerte »
- Réaliser le règlement intérieur des salariés
- Optimiser la gestion des dossiers du personnel

Critère 3.8.2. L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.

EE : L'ESSMS dispose d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.

- 2. Plutôt pas satisfaisant

EE : L'ESSMS s'assure de sa mise en œuvre

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Projet d'établissement

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Formaliser la procédure d'accueil des nouveaux professionnels et stagiaires
- Intégrer les informations pratiques à connaître lors d'une prise de poste
- Organiser une sensibilisation à la sécurité par les équipes de maintenance dans les premiers jours suivant le début du contrat de travail (voire avant l'embauche dans la mesure du possible)

Critère 3.8.3. L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.

EE : L'ESSMS suit les évolutions de son secteur

- Optimisé

EE : L'ESSMS met en œuvre une gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP)

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS adapte cette GEPP aux évolutions du secteur et de sa stratégie.

- Optimisé

Eléments de preuve consultés :

- Plan de formation
- Politique de promotion professionnelle

Commentaires (axes forts axes de progrès)

Axes forts :

- Politique de promotion professionnelle (formations diplômantes et/ou VAE, AS, IDE, ASG, AAH, Adjoint des cadres)
- Plan de formation en adéquation avec les besoins des professionnelles (ex : hypnose, médiation animale, thérapies non médicamenteuses etc...)

Critère 3.8.4. L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.

EE : L'ESSMS s'assure de la qualification des professionnels qu'il recrute.

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS identifie les besoins en formation continue des professionnels au regard de sa stratégie et de l'évolution du secteur.

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS met en œuvre son plan de formation

- 3. Plutôt satisfaisant

Elément de preuve consultés :

- Plan de formation
- Dossiers RH des salariés
- Attestations de formation
- Formations internes

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axe fort :

- Politique de promotion professionnelle (formations diplômante et/ou VAE, AS, IDE, ASG, AAH, adjoint des cadres)
- Plan de formation en adéquation avec les besoins des professionnels (ex : hypnose, médiation animale, thérapies non-médicamenteuses, etc...)
- Formations internes chaque mardi à destination des AS : compétences et référentiel AS

Axes de progrès :

- Soins en collaboration IDE/AS et positionnement IDE (risques de glissements de tâches)
- Réaliser un EPP en ce sens

3.8.5. : L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.

EE : L'ESSMS définit les différentes modalités de travail adaptées au public accueilli.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS organise l'activité des professionnels pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité des accompagnements des personnes.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Plannings et roulements de travail affichés, conformément à la législation
- Règlement intérieur des salariés
- Professionnels diplômés au regard des fonctions et postes de travail (dossiers des salariés – diplômes)
- Formations réglementaires : sécurité incendie et manipulation des extincteurs, AFGSU I et II
- Matériel de travail ergonomique, tenues professionnelles et équipements de protection individuels

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Organiser des exercices d'évacuation chaque année
- Réaliser une EPP « répartition des tâches au poste de travail » apporter une vigilance et sensibiliser les équipes aux risques d'éventuels « glissements de tâches ».

Critère 3.8.6. Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Formation institutionnelle « accès à la santé et droits des usagers » destinés à l'ensemble des salariés (intégrant les RBPP)

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Les formations relatives aux bonnes pratiques mentionnent les RBPP
- Une auto-évaluation participative sur la base des RBPP

Axes de progrès :

- Impulser à l'échelle managériale la sensibilisation et connaissance des RBPP par les professionnels.

OBJECTIF 3.9 : L'ESSMS MET EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL.

Critère 3.9.1. L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.

EE : L'ESSMS définit une politique de qualité de vie au travail (QVT)

- Optimisé

EE : L'ESSMS identifie les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS communique sur les actions menées

- 4. Tout à fait satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Politique QVT en place avec existence d'un COPIL dédié
- Questionnaire de satisfaction équipe (à l'origine du groupe QVT)
- Salle détente dédiée aux professionnels
- Séances d'analyse des pratiques, menées par un tiers extérieur
- Soutien psychologie en équipe/en individuel par la psychologue et psychologue extérieur
- Un médecin du travail partenaire (étude ergonomie des postes de travail en blanchisserie et autres locaux)

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Une véritable démarche QVT portée par l'établissement

Axes de progrès :

- Optimiser les modalités de communication interne de l'établissement pour une meilleure cohésion d'équipe (éviter les effets de cloisonnement, parfois perçus par les équipes)
- Réimpulser la charte managériale (information ascendante et descendante, clarification des organisations pour fédérer les équipes autour de projets communs)
- Elaborer un circuit de communication : qui reçoit quelle information etc...

Critère 3.9.2. : L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels

EE : l'ESSMS définit sa stratégie pour favoriser la qualité de l'environnement de travail des professionnels

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS met en place des actions et aménagements pour favoriser la qualité de l'environnement de travail

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Projet d'établissement
- Partenariat avec un médecin du travail, et un psychologue extérieur
- Matériel et EPI adaptés
- Professionnel formé PRAP'S 2
- Espace détente dédié aux professionnels

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Professionnels formés aux gestes et postures, mobilisation de la personne âgée

Critère 3.9.3. L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et / ou éthique

EE : L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels à fréquence régulière

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS organise des temps de soutien psychologique et/ou éthique pour les professionnels à fréquence régulière

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Espaces de discussion et de soutien aux professionnels (soutien psychologique, séances d'analyse de la pratique)
- Partenariat avec la médecine du travail

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Espaces de discussion et de soutien aux professionnels (soutien psychologique, séances d'analyse de la pratique)

DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

OBJECTIF 3.10 L'ESSMS DEFINIT ET DEPLOIE SAS DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET GESTION DES RISQUES

Critère 3.10.1 L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques

EE : L'ESSMS définit sa politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques au regard notamment des RBPP, références et procédures

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pouvant lui apporter une expertise et/ou un appui dans sa démarche.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS communique régulièrement sur sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques auprès de l'ensemble des parties prenantes.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Gestion électronique des documents AGEVAL
- Procédures et protocoles
- Politique d'amélioration continue de la qualité inscrite au projet d'établissement

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- GED
- Politique qualité opérationnelle
- Auto-évaluations menées conformément au référentiel HAS, suivies de leur plan d'action
- Outils 2002-2 actualisés

Axes de progrès :

- Sensibiliser les équipes à la consultation des documents sur la GED
- Actualiser les procédures de plus de 5 ans
- Relancer les enquêtes de satisfaction à destination des résidents, familles, professionnels

- Créer l'arborescence de la GED sur Ageval
- Créer un tableau de bord plan d'amélioration de la qualité avec suivi des indicateurs.

EE : Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Projet d'établissement

Commentaires

Axes de progrès :

- Mettre plus d'outils à la disposition des résidents
- Impliquer davantage les familles à la rédaction de certains protocoles

Critère 3.10.2. : L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques

EE : L'ESSMS met en place une organisation pour assurer le pilotage de sa démarche qualité et gestion des risques.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS évalue régulièrement sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques, grâce notamment à l'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées, des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS révisé sa démarche autant que nécessaire.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Tableau de bord plan d'amélioration continue de la qualité
- Communications institutionnelles et démarche participative (auto évaluation SYNAE)

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Etablissement inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité

Axes de progrès :

- Finaliser l'auto évaluation (accompagné traceur : entretiens avec les résidents, et entretien avec le CVS)

EE : Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale.

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Enquêtes de satisfaction présentées en CVS

Axes de progrès :

- Développer la participation des familles au sein de l'établissement
- Relancer la participation des familles avec le logiciel AGEVAL.

OBJECTIF 3.11 : L'ESSMS DEFINIT ET DEPLOIE SON PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE MALTRAITANCE ET DE VIOLENCE

Critère 3.11.1 L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.

EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au regard des risques identifiés

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Fiches d'évènement indésirable
- Sensibilisation des professionnels (formation etc...)

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Elaborer une procédure de signalement des faits de maltraitance et de violence
- Sensibiliser les équipes à l'intérêt de signaler les faits
- Mettre en place une procédure de signalement en externe, et signaler les évènements indésirables graves

Critère 3.11.2. L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.

EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS met en place des actions correctives.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- FEI complétées
- CR réunions
- Mise en place d'actions correctives
- Présentation en CVS et CA

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Sensibiliser les équipes au signalement des faits de maltraitance et de violence

Critère 3.11.3. Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- FEI
- Plan de formation

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Possibilité de signalement via les FEI, Ageval et format papier.

Axes de progrès :

- Mise en place d'une « analyse » collective des FEI

OBJECTIF 3.12 L'ESSMS ASSURE LE RECUEIL ET LE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES RECLAMATIONS

Critère 3.12.1 L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.

EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations

- 3. Plutôt satisfaisant

Elément de preuve consultés :

- Cahier de recueil des plaintes et réclamations

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Procédure de gestion des plaintes et réclamations diffusée

Critère 3.12.2 L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.

EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Communication en CVS et CA des suites de plainte ou réclamation

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Analyse et communication

Axes de progrès :

- Prévoir les modalités de communication – signalement en externe.

EE : Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale

- 3. Plutôt satisfaisant

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- FEI présentées en CVS

Critère 3.12.3 Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives

EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.

- 2. Plutôt pas satisfaisant

EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- CR réunions pluridisciplinaires

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Mettre en place une instance de type CREX

OBJECTIF 3.13. L'ESSMS ASSURE LE RECUEIL ET LE TRAITEMENT DES EVENEMENTS INDESIRABLES

Critère 3.12.1. L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables.

EE : L'ESSMS organise le recueil des évènements indésirables

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS organise le traitement des évènements indésirables

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Fiches d'évènements indésirables sur AGEVAL et au format papier

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Communication en CVS, CA

Axes de progrès :

- Sensibiliser les équipes à l'utilisation des FEI
- Elaborer un arbre décisionnel circuit de communication retour FEI : qui reçoit quelle information ? etc...

Critère 3.13.2. L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes

EE : L'ESSMS communique sur les évènements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes

- 4. Tout à fait satisfaisant

EE : L'ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- FEI sur AGEVAL et format papier

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Communication en CVS et CA

Axes de progrès :

- Mettre en place une instance de type CREX (optimiser l'analyse des FEI, et mises en place d'actions correctives au sein du service, voire étendues au sein de l'établissement)
- En CREX réaliser sur une analyse des EI sur l'année (analyse des risques à postériori, mesures correctives pérennisées, mise en place d'indicateurs)
- Organiser la déclaration des EIG auprès des autorités

EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Comptes rendus des séances

Critère 3.13.3 Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions collectives.

EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels les analysent en équipe

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- FEI

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Possibilité de signalement via les FEI Ageval, et format papier

Axes de progrès :

- Peu d'utilisation du support FEI

Critère 3.13.4 : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des événements indésirables

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des événements indésirables

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- FEI

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

- Besoin d'être sensibilisé à l'utilisation des FEI

OBJECTIF 3.14 : L'ESSMS EST DOTE D'UN PLAN DE GESTION DE CRISE ET DE CONTINUTE DE L'ACTIVITE

Critère 3.14.1. L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.

EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Plan bleu

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Existence d'un plan bleu, opérationnel (pièce rafraîchie, protocoles d'hydratation, etc...)
- Conduites à tenir renforcées dans un contexte d'épidémie de COVID

Axes de progrès :

- Elaborer le plan de continuité des activités
- Actualiser le plan bleu chaque année

EE : Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Commentaires (axes fort, axes de progrès)

- Ne pas oublier les familles dans la gestion de crise
- Formaliser la présence des familles dans le plan de continuité d'activité en mode dégradé.

Critère 3.14.2. L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe

EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe

- 2. Plutôt pas satisfaisant

Elément de preuve consulté :

- CR réunions de service

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Prévoir les modalités de communication de gestion de plan de crise en interne, et en externe.

Critère 3.14.3 : Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS

EE : Les professionnels participent aux exercices de simulation de tout ou partie du plan de gestion de crise

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : Les professionnels participent aux retours d'expérience pour améliorer le dispositif.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Formation sécurité incendie
- AFGSU

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes de progrès :

- Procéder aux exercices de mises en situation « sécurité incendie ».

Critère 3.14.4 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Plan de formation

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

OBJECTIF 3.15 : L'ESSMS S'INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION ET D'EVOLUTION SOCIETALE

Critère 3.15.3 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au bon usage des outils numériques.

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés

- Plan de formation sur les approches innovantes
- Utilisation des outils numériques

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

OBJECTIF 3.15. L'ESSMS S'INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION ET D'EVOLUTION SOCIETALE

Critère 3.15.1 L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable

EE : L'ESSMS définit une politique de développement durable

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS met en place des actions d'optimisation des achats et de lutte contre le gaspillage

- 3. Plutôt satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- Politique de gestion des achats (en cours de validation 2023)
- Respect de la loi Egalim

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Aliments en filière courte privilégiée
- Réflexion en cours sur la lutte contre le gaspillage

Axes de progrès :

- Selon le support proposé par l'ANAP déployer la stratégie « développement durable ».

Critère 3.15.2 L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique

EE : L'ESSMS formalise une stratégie numérique

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS met en place des actions permettant le déploiement de cette stratégie

- 3. Plutôt satisfaisant

EE : L'ESSMS s'assure de la sécurisation des données et des accès.

- 4. Tout à fait satisfaisant

Eléments de preuve consultés :

- RGPD en cours
- Dossier de l'utilisateur sécurisé
- Données médicales sécurisées

Commentaires (axes forts, axes de progrès)

Axes forts :

- Actions en faveur de la stratégie numérique : télémédecine, accès WiFi, réseau What's app déployé avec les familles
- Chariots PC portables pour les IDE

Axes de progrès :

- Développer l'usage des tablettes afin d'optimiser les transmissions par les AS.

V. **PLAN D'ACTION**

TRACEUR CIBLE			
<u>BIENTRAITANCE ET ETHIQUE (traceur ciblé et audit système)</u>	Réimpulser le comité éthique en interne, voir inter-établissements, en coordination avec la psychologue	Psychologue	
	Elaborer une procédure bientraitance	Direction	Fait
	Actualiser et communiquer autour de la charte de bientraitance (annexer aux contrats de travail, afficher dans les services)	Direction RH	
	Réinvestir le rôle et les missions des référents « projets personnalisés », comme interlocuteurs privilégiés des résidents et des familles	CSS / IDEC/ CS	Sept. 2023
	Prévoir un représentant des familles membre du comité d'éthique qui va être ré impulsé	Direction	
	Réinstaurer la bulle d'accompagnement favoriser le développement des approches non médicamenteuses au sein de l'EHPAD, avec la psychologue	Psychologue	Fin 2023
	Solliciter les cafés éthique et cinétique organisés par l'espace de réflexion éthique ARA du CH de Clermont Ferrand pour des interventions sur site, avec la psychologue	Psychologue	2024
Liberté d'aller et venir : mettre en place une réévaluation pluridisciplinaire par 24 h des contentions physiques (à intégrer aux plans de soins)	CSS/CS/IDEC IDE	Déc. 2023	
<u>DROITS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES</u>	Croyances et vie spirituelles : proposer un office religieux au sein de l'établissement	Animateur	
	Diffuser sur la GED AGEVAL le document relatif au respect du culte et l'adaptation des soins dans chaque religion	Direction Assistante direction	

	<p>Fin de vie : recueillir et formaliser les dernières volontés du résident Vie intime et affective : prévoir une formation sur ce thème à destination des professionnels</p> <p>Processus d'admission : la commission d'admission est à ré impulser</p> <p>Processus PAP : à optimiser, réinvestir l'équipe pluridisciplinaire et les ref AS sur les PAP (actuellement centré sur psychologue et IDEC)</p> <p>Expression et participation : afin d'optimiser la communication entre le service animation et les familles, organiser des séances d'animation collectives (temps festifs à destination des familles) ; proposer d'investir les familles pour animations en « duo » (création et lecture d'un album de famille etc)</p> <p>Redévelopper les sessions d'information à destination des familles (maladie d'Alzheimer, comprendre l'opposition au soin, entrer en relation avec son proche)</p> <p>Proposer aux résidents, en particulier les personnes atteintes de SPCD, d'aménager davantage leur espace privatif (comme à la maison, balai, balayette, bloc-notes, vaisselle de la maison, etc...)</p> <p>Etendre les cafés de discussion déjà mis en place par le service animation sur des thématiques « cohabiter ensemble » intégrant une visée thérapeutique.</p>	<p>IDE en charge Soins Palliatifs</p> <p>CSS/ Responsable bureau des entrées</p> <p>IDEC / CS</p> <p>Animation</p> <p>Psychologue</p> <p>Animation IDE/AS/AMP</p> <p>Psychologue</p>	<p>2023</p> <p>Fait nov. 2022</p> <p>2023</p> <p>2023</p> <p>2023</p>
<u>CADRE DE VIE</u>	<p>Rénover le parcours sensoriel</p> <p>Revoir la qualité des prestations hôtelières (décoration, mobilier)</p>	<p>Ateliers + ergo</p> <p>Référent alimentation</p>	<p>2024</p> <p>2023</p>

	<p>Poursuivre l'optimisation du service à table (présentation des plats etc...)</p> <p>Améliorer le processus de marquage du linge</p> <p>La répartition des résidents par service reste à optimiser, avec explications aux familles (ex : transfert UVP / secteur classique)</p> <p>Prévoir l'installation de douches dans les chambres non équipées</p> <p>Optimiser l'espace dédié aux familles au sein de la salle de restauration</p> <p>Salle de retrait apaisement « snoezelen » à réinvestir</p>	<p>Référent alimentation</p> <p>Blanchisserie</p> <p>CSS/CS/IDEC Psychologue</p> <p>Ateliers</p> <p>AAH Logistique</p> <p>Psychologue</p>	<p>2023</p> <p>En cours</p> <p>Fait nov. 2022</p> <p>2025</p> <p>Déc. 2023</p> <p>2024</p>
<u>RISQUE DE CHUTE</u>	<p>Evaluer le risque de chute, dès la phase d'admission</p> <p>Développer les activités équilibre, distincts des séances de gym douce</p> <p>Formaliser le suivi post chutes à 72 heures</p>	<p>Ergo</p> <p>Ergo</p> <p>Ergo</p>	<p>Fait</p> <p>Fait</p> <p>Déc. 2023</p>
<u>RISQUES DE DENUTRITION/MALNUTRITION/TROUBLES DE DEGLUTITION</u>	<p>Elaborer la procédure nutrition / dénutrition /troubles de la déglutition</p> <p>Mettre en place une réflexion sur l'adaptation des menus (type de menu avec prise en compte des troubles gnosiques, environnement : matériel ergonomique, contraste des assiettes etc...)</p> <p>Période de jeûne : sensibiliser les équipes de nuit : collation de nuit, rituel tisane etc</p> <p>Poursuivre les ateliers flash (journée de lutte contre la dénutrition) semaine du goût</p>	<p>Diététicienne</p> <p>Diététicienne Ergo</p> <p>CSS/CS/IDEC</p> <p>CSS/CS/IDEC/IDE</p>	<p></p> <p>Sept. 2023</p> <p>Déc. 2023</p> <p>Déc. 2023</p>

	Optimiser la prévention et PEC buccodentaire	Diététicienne Référente Alimentation CSS/CS/IDEC	Déc. 2023
<u>ACCOMPAGNEMENT EN SANTE MENTALE</u>	Former les professionnels aux spécificités PHV, partage d'expériences avec ces établissements PHV (équipes socio-éducatives)	Psychologue	2024
	Homogénéiser les services en regard des troubles et pathologies	Psychologue	2023
	Optimiser l'accès aux soins en cas d'urgence psychiatrique	Médecin coordonnateur	
	En coordination avec la psychogériatrie, solliciter les hospitalisations de jour	Médecin coordonnateur	
	Réaliser les MMS des résidents (psychologue) et NPI-ES (en équipe pluridisciplinaire)	Psychologue	Fait
<u>FLUIDITE DES PARCOURS</u>	Renforcer le partenariat avec les assistantes sociales du secteur	CSS/CS/IDEC	En cours
	Candidature pour inscription aux Maisons Territoriales (expertise et aide des professionnels de l'EHPAD à destination des aides à domicile et aidants)	Direction	
<u>CONFIDENTIALITE</u>	Finaliser le RGPD	Direction + CODIR	
AUDIT SYSTEME			
<u>QUALITE/PREVENTION DES RISQUES</u>	Sensibiliser les équipes à la prise de connaissance des procédures et conduites à tenir sur le logiciel AGEVAL	Assistante Direction	
	Elaborer la procédure d'accès au dossier de l'utilisateur	CSS	
	Remettre en place des enquêtes de satisfaction à destination des résidents, familles, professionnels	Assistante de direction	

	Actualiser les procédures de plus de 5 ans	CSS/CS/IDEC/IDE	Déc. 2023
	Créer l'arborescence de la gestion électronique des documents sur Ageval	Assistante de direction	
	Créer un tableau de bord plan d'amélioration de la qualité avec suivi des indicateurs	CODIR/Assistante direction/CSS	2024
	Organiser des exercices d'évacuation chaque année	Responsable incendie Direction	
	Elaborer une procédure de signalement des faits de maltraitance et de violence	Direction	
	Sensibiliser les équipes à l'intérêt de signaler les faits	CSS/CS/IDEC	Fait
	Mettre en place une procédure de signalement des EIG en externe, et signaler les évènements indésirables graves	Direction/ assistante direction/ CSS	En cours
	Mettre en place une instance de type CREX (optimiser l'analyse des FEI, et mises en place d'actions correctives au sein du service, voire étendues au sein de l'établissement).	CSS	2024
	En CREX réaliser une analyse des EI sur l'année (analyse des risques à postériori, mesures correctives pérennisées, mise en place d'indicateurs)	CSS	2024
	Elaborer le plan de continuité des activités.	Direction	
	Actualiser le plan bleu chaque année.	Direction	

	<p>Prévoir les modalités de communication de gestion de plan de crise en interne, et en externe</p> <p>Selon le support proposé par l'ANAP déployer la stratégie « développement durable »</p>	<p>Direction CODIR</p> <p>Direction CODIR</p>	
<u>PARTENARIATS ET OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR</u>	Développer les coordinations avec les assistantes sociales du secteur	Direction Assistante de direction	
	Ré impulser les rencontres accueil de jour inter-établissements	CSS/CS/IDEC	Fait
<u>CIRCUIT DU MEDICAMENT</u>	Sécuriser et optimiser la traçabilité d'aide à la prise (IDE/AS)	CSS/Pharmacienne	
	Evaluer le circuit (OMEDIT, ANAP)	CSS/Pharmacienne	
	Organiser un EPP circuit du médicament	CSS/Pharmacienne	
	Mettre à jour la procédure circuit du médicament mentionnant les étapes : transport, lien prescripteur et pharmacie, dispensation, stockage, préparation, distribution, administration et aide à la prise)	CSS/Pharmacienne	
	Formaliser les autres procédures relatives au secteur pharmaceutique	CSS/Pharmacienne	
	Sensibiliser les professionnels à la déclaration des FEI en matière de circuit du médicament	CSS/CS/IDEC	
<u>HYGIENE ET PREVENTION DU RISQUE INFECTIEUX</u>	DARI à actualiser	CS/IDEC	2023
	Procédures et protocoles à élaborer / actualiser	CS/IDEC	Fait
	Poursuivre les EPP relatives à l'hygiène (hygiène des locaux, du linge, du service en restauration, etc...)	CS/IDEC	2023

	Sensibiliser les équipes à l'utilisation du lave bassin	CS/IDEC	2023
	Investir dans une centrale de dilution	AAH	2024
	DUERP à mettre à jour chaque année	Direction Assistante direction	
<u>POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES</u>	Définir et communiquer sur les modalités « lanceur d'alerte »	Direction/CODIR	
	Formaliser la procédure d'accueil des nouveaux professionnels et stagiaires et mettre à jour le livret d'informations à destination des agents	Direction/CODIR	
	Organiser une sensibilisation à la sécurité par les équipes de maintenance dans les premiers jours suivant le début du contrat de travail (voire avant l'embauche dans la mesure du possible)	Responsable Incendie	
	Réaliser le RI des salariés	Direction / CODIR / DP	Fait
	Optimiser la gestion des dossiers du personnel	AAH RH	En cours
	Réaliser une EPP « répartition des tâches au poste de travail », apporter une vigilance et sensibiliser les équipes aux risques d'éventuels « glissements de tâches ».	Direction CODIR	
	Optimiser l'implication de l'encadrement dans la politique de bien-être et des bonnes pratiques (ex : via la charte managériale).	Direction	
<u>MANAGEMENT/COMMUNICATION</u>	Impulser à l'échelle managériale la sensibilisation et connaissance des RBPP par les professionnels	CSS/ CODIR/Direction	
	Clarifier les organisations (information ascendante et descendante, clarification des organisations pour fédérer les équipes autour de projets communs)	Direction CODIR	

	<p>Elaborer un circuit de communication : qui reçoit quelle information ? etc...</p> <p>Optimiser l'implication de l'encadrement dans la politique de bientraitance et des bonnes pratiques (ex : via la charte managériale).</p>	<p>Direction CODIR</p> <p>Direction</p>	
--	---	---	--